

**Comptabilité - Exercice 2006 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Trésorier Principal soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour divers motifs et dont la ventilation s'établit comme suit :

- Budget Principal	25 291,21 €
- Budget Eau	1 243,13 €
- Budget Assainissement	481,03 €

A cet effet, les crédits suivants ont été ouverts aux comptes ci-après au BP 2006 :

- Budget Principal - 65.020.654.20200	200 000 €
- Budget Eau - 65.654.30700	20 000 €
- Budget Assainissement - 65.654.30800	20 000 €

Ces crédits ouverts permettent de faire face aux dépenses proposées.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions, et, en cas d'accord, à admettre ces produits en non valeur et à en donner décharge au Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.*